



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Information ISSN 2492-9751 n°09 – mäj 8 avril 2020 -France POULAIN

Les Ateliers du Patrimoine de l'Eure



Afin d'impulser une dynamique collective au niveau des acteurs patrimoniaux de l'Eure, l'UDAP a proposé de mettre en place les « Ateliers du Patrimoine de l'Eure ». Ceux-ci se tiennent tous les troisièmes jeudi de chaque mois à 14h30 avec les grandes associations de protection (Fondation du Patrimoine, Association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure, Maisons Paysannes de l'Eure, Vieilles Maisons Françaises, Demeure Historique, Arbres, Sauvegarde de l'Art Français, Association des Architectes des Bâtiments de France...).

Le programme de l'année 2012 a deux objectifs, en plus d'aborder en début de chaque Atelier les nouveautés réglementaires et des points d'actualité, avec :



1/ l'identification des « marqueurs identitaires » des différents secteurs de l'Eure afin d'affiner géographiquement les prescriptions architecturales notamment pour les nouveaux pavillons. Les participants à l'Atelier présentent leurs travaux au groupe et cela conduit à définir les futures fiches de recommandations pour les pétitionnaires,

2/ et la réalisation d'une étude relative à la préservation des églises et de leurs cimetières tout particulièrement lorsque les deux constituent un ensemble architectural et identitaire fort. L'émergence de cette thématique est liée à la circulaire de 2006 demandant aux élus d'enlever les concessions perpétuelles, ce qui a induit que certains cimetières se voient dépouiller de leurs tombes anciennes alors mêmes qu'elles doivent faire l'objet d'une demande de permis de démolir (aux abords d'un monument historique et plus encore en site classé).

Une première esquisse a permis de mettre en évidence 19 églises et leurs cimetières classées au titre des MH et des sites, 8 églises classés MH avec des cimetières en sites inscrits, 29 sites classés pour l'église et leur cimetière mais non MH, et 12 sites inscrits pour l'église et le cimetière mais non MH, soit 68 églises et cimetières.

Ces Ateliers sont pour l'instant réservés à l'État (DREAL, DRAC, préfecture) et aux associations de protection de patrimoine.

Après une réunion de travail qui s'est tenue le 19 janvier, les Ateliers du Patrimoine de l'Eure trouvent progressivement leur rythme avec environ 35 participants. Les mois d'été seront l'occasion d'effectuer des visites de terrain autour de la thématique des églises et de leurs cimetières en utilisant la fiche *Information* n°23 « L'entretien en bon père de famille ».

C'est également au cours de ces réunions que les fiches conseils produites par l'UDAP de l'Eure ont évolué puisque s'est révélée l'importance de réaliser des fiches de connaissance afin de partager les enjeux en cours.